



Eveil Musical

33 bis rue Aristide Briand - REZE
Tél : 06 33 22 05 40
arnaud.lamaisonquirendfou@gmail.com

1 Place des Thébaudières - SAINT-HERBLAIN
Tél : 06 24 77 08 15
carole.lamaisonquirendfou@gmail.com

Nom (de l'élève) : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Code Postal : Ville :

N° tél (élève) : e-mail (important et bien lisible svp) :

NOM/Prénom du père : N° tél :

Adresse (si différente) :

e-mail :

NOM/Prénom de la mère : N° tél :

Adresse (si différente) :

e-mail :

NOM/Prénom (personne autre) : N° tél :

Adresse (si différente) :

e-mail :

Je désire adhérer à La Maison Qui Rend Fou de : REZE SAINT-HERBLAIN

Mes disponibilités sont les suivantes :

Numérotez les jours par ordre de préférence

Cours

Lundi	<input type="checkbox"/> Heure d'arrivée :	Jeudi	<input type="checkbox"/> Heure d'arrivée :
	<input type="checkbox"/> Heure de départ :		<input type="checkbox"/> Heure de départ :
Mardi	<input type="checkbox"/> Heure d'arrivée :	Vendredi	<input type="checkbox"/> Heure d'arrivée :
	<input type="checkbox"/> Heure de départ :		<input type="checkbox"/> Heure de départ :
Mercredi	<input type="checkbox"/> Heure d'arrivée :	Samedi	<input type="checkbox"/> Heure d'arrivée :
	<input type="checkbox"/> Heure de départ :		<input type="checkbox"/> Heure de départ :

ATTENTION : un horaire précis ne sera pas pris en compte !
Veuillez noter une fourchette horaire minimum de 2 heures,
Sur 2 jours au moins

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Inscription Payée : 20 €
 Ch Esp. Ancv Exo

Cours Payés en 3 fois

Cours Payés (année)

Ch Esp Ancv Pour un montant de :

Fait en 2 exemplaires le :

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des conditions générales

Signature de l'adhérent ou de ses parents (si mineur) :

Article 1 :

L'adhésion annuelle à l'école «*la maison qui rend fou*» est nécessaire et en sus : (1 par famille : parents/enfants)
. 20€ en espèces ou chèque

Elle doit être réglée le jour de l'inscription

Article 2 :

Nous proposons un forfait annuel courant **jusqu'au samedi 02 juillet (inclus)**

Le paiement par chèque(s) devra impérativement s'effectuer à l'ordre de La Maison Qui Rend Fou, avant le premier cours :

- En 3 fois (sans frais) : 3 x 100 € (encaissement : septembre/novembre/janvier)
- A l'année : 300 €

Chaque chèque sera déposé le 05 du mois

Il pourra également s'effectuer en espèces, comme désigné ci-dessus

Ou en « Chèques Vacances » ANCV avec majoration de 3% (commission reversée à l'agence nationale des chèques vacances)

Article 3 :

Les cours sont dispensés par petits groupes, de 4 élèves minimum à 6 élèves maximum, à raison de 45mn/semaine

Attention : l'horaire qui vous est donné en début d'année est susceptible d'être modifié

Article 4 :

En cas d'absence :

- de l'élève : les cours ne seront pas reportés, ni remboursés

Merci dans ce cas de prévenir le bureau à l'adresse : par téléphone ou par mail à : carole.lamaisonquirendfou@gmail.com

- du professeur : les cours seront remboursés ou un remplaçant sera nommé pour les dispenser

Il n'y a jamais cours pendant les vacances scolaires mais il y a cours normalement tous les jours fériés (même le 1^{er} Mai)

Le calendrier des cours est calqué sur celui du ministère de l'éducation

Ceci étant nous nous dégageons de toute responsabilité si des changements inopinés ont lieu en cours d'année (ex : ponts)

et les cours éventuellement manqués ne seront pas reportés

(le calendrier des cours est en ligne sur le site de l'école www.lamaisonquirendfou.com)

L'arrivée en retard de l'élève ne fera en aucun cas l'objet d'un dépassement d'horaire

Article 5 :

Selon nos besoins, nous nous réservons la possibilité de changer de professeur à tout moment.

Ceci ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une demande de remboursement

Article 6 :

Il est interdit de boire et/ou manger dans les salles de cours

Toute dégradation volontaire de l'immobilier, du mobilier ou du matériel entraînera le renvoi immédiat de l'élève et les frais occasionnés seront à la charge de ses parents

Ces conditions ne supporteront aucune dérogation

Nom/Prénom du signataire :

agissant pour le compte de (Nom/Prénom de l'élève) :

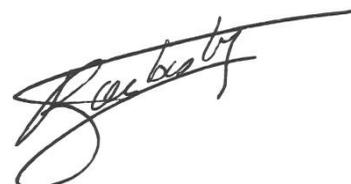
Je m'engage à ne demander aucun remboursement en cours d'année quel qu'en soit le motif

Fait le :

Signature :

précédée de la mention «conditions lues et approuvées»

Signature du Président





Eveil Musical

33 bis rue Aristide Briand - REZE
Tél : 06 33 22 05 40
arnaud.lamaisonquirendfou@gmail.com

1 Place des Thébaudières - SAINT-HERBLAIN
Tél : 06 24 77 08 15
carole.lamaisonquirendfou@gmail.com

Nom (de l'élève) : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Code Postal : Ville :
N° tél (élève) : e-mail (important et bien lisible svp) :

NOM/Prénom du père : N° tél :

Adresse (si différente) :

e-mail :

NOM/Prénom de la mère : N° tél :

Adresse (si différente) :

e-mail :

NOM/Prénom (personne autre) : N° tél :

Adresse (si différente) :

e-mail :

Je désire adhérer à La Maison Qui Rend Fou de : REZE SAINT-HERBLAIN

Mes disponibilités sont les suivantes :

Numérotez les jours par ordre de préférence

Cours

Grid for course availability with columns for days (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi) and rows for arrival and departure times.

ATTENTION : un horaire précis ne sera pas pris en compte !
Veuillez noter une fourchette horaire minimum de 2 heures,
Sur 2 jours au moins

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Inscription Payée : 20 €
Ch Esp Ancv Exo

Cours Payés en 3 fois

Cours Payés (année)

Ch Esp Ancv Pour un montant de :

Empty box for entering the amount for the course fee.

Fait en 2 exemplaires le :

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des conditions générales

Signature de l'adhérent ou de ses parents (si mineur) :

Article 1 :

L'adhésion annuelle à l'école «*la maison qui rend fou*» est nécessaire et en sus : (1 par famille : parents/enfants)
. 20€ en espèces ou chèque

Elle doit être réglée le jour de l'inscription

Article 2 :

Nous proposons un forfait annuel courant **jusqu'au samedi 02 juillet (inclus)**

Le paiement par chèque(s) devra impérativement s'effectuer à l'ordre de La Maison Qui Rend Fou, avant le premier cours :

- En 3 fois (sans frais) : 3 x 100 € (encaissement : septembre/novembre/janvier)
- A l'année : 300 €

Chaque chèque sera déposé le 05 du mois

Il pourra également s'effectuer en espèces, comme désigné ci-dessus

Ou en « Chèques Vacances » ANCV avec majoration de 3% (commission reversée à l'agence nationale des chèques vacances)

Article 3 :

Les cours sont dispensés par petits groupes, de 4 élèves minimum à 6 élèves maximum, à raison de 45mn/semaine

Attention : l'horaire qui vous est donné en début d'année est susceptible d'être modifié

Article 4 :

En cas d'absence :

- de l'élève : les cours ne seront pas reportés, ni remboursés

Merci dans ce cas de prévenir le bureau à l'adresse : par téléphone ou par mail à : carole.lamaisonquirendfou@gmail.com

- du professeur : les cours seront remboursés ou un remplaçant sera nommé pour les dispenser

Il n'y a jamais cours pendant les vacances scolaires mais il y a cours normalement tous les jours fériés (même le 1^{er} Mai)

Le calendrier des cours est calqué sur celui du ministère de l'éducation

Ceci étant nous nous dégageons de toute responsabilité si des changements inopinés ont lieu en cours d'année (ex : ponts)

et les cours éventuellement manqués ne seront pas reportés

(le calendrier des cours est en ligne sur le site de l'école www.lamaisonquirendfou.com)

L'arrivée en retard de l'élève ne fera en aucun cas l'objet d'un dépassement d'horaire

Article 5 :

Selon nos besoins, nous nous réservons la possibilité de changer de professeur à tout moment.

Ceci ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une demande de remboursement

Article 6 :

Il est interdit de boire et/ou manger dans les salles de cours

Toute dégradation volontaire de l'immobilier, du mobilier ou du matériel entraînera le renvoi immédiat de l'élève et les frais occasionnés seront à la charge de ses parents

Ces conditions ne supporteront aucune dérogation

Nom/Prénom du signataire :

agissant pour le compte de (Nom/Prénom de l'élève) :

Je m'engage à ne demander aucun remboursement en cours d'année quel qu'en soit le motif

Fait le :

Signature :

précédée de la mention «conditions lues et approuvées»

Signature du Président

